

## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

**Public ciblé :**

Tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHE et les élèves de lycées professionnels.

**Durée de la formation :**

14 heures de face à face pédagogique

**Nombre de participants :**

Groupe de 4 à 10 personnes par formateur

**Pré-requis :** Aucun**Organisation et modalités de la formation :**

Cette formation est de deux jours, qui peuvent être non consécutifs, d'une durée permettant la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation, pour répondre aux contraintes de certaines entreprises. Les participants suivront la formation conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

**Objectifs de la formation :**

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention
- Être capable de supprimer / réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses, ou/et les atteintes à la santé
- Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace
- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
- Être capable de vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés
- Retour sur les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver la victime en attendant l'arrivée des secours au sein de l'entreprise
- Promouvoir la prévention des risques professionnels
- De plus cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger article 223-6 du code pénal

### Contenus indicatifs de la formation :

#### Le Sauvetage-Secourisme du Travail (SST)

- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les risques liés à l'activité
- Le rôle du secouriste
- Rechercher les risques persistants pour protéger reconnaître un danger
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse
- Protection des populations en cas d'alerte : la sirène

#### De « Protéger » à « Prévenir »

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé

- Repérer des dangers dans une situation de travail
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment

#### Examiner la victime et Faire Alerter

- Examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

#### De « Faire Alerter » à « Informer » durée continue sur la journée

Rendre compte sur les dangers identifiés (ou sur les situations dangereuses repérées) et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

#### Examiner la victime et Faire Alerter

- Examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

### Contenus indicatifs de la formation (suite et fin) :

#### Secourir

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)

- a) La victime saigne abondamment
- b) La victime s'étouffe
- c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- d) La victime répond, elle se plaint de brûlures
- e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- g) La victime ne répond pas, elle respire
- h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas

#### Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle «risque spécifique», tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation.

#### Utilisation du défibrillateur

##### Partie théorique

- Utilisation du DSA / DAE
- Conditions de sécurité
- Conditions d'utilisation
- Recueillir et transmettre les données
- Cas pratiques

##### Partie pratique

- Principe de défibrillation
- L'arrêt cardio-respiratoire
- Le cas de réanimation cardio-respiratoire
- La chaîne de suivi
- L'usage du défibrillateur

### Modalités d'animation et moyens :

- Un vidéo projecteur et vidéos SST
- Un diaporama explicatif du programme SST
- Un défibrillateur de formation avec accessoires
- Mannequin RCP adulte
- Mannequin RCP enfant
- Mannequin RCP Nourrisson
- Matériels divers entretien mannequins et accessoires
- Matériels réalisations de simulation

### Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

L'évaluation est certificative tout au long de la formation, les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST, la délivrance du certificat après évaluation du formateur, valide le stagiaire pour une durée de 24 mois.

Une carte SST dématérialisée au format par PDF et par personne est délivrée au participant par l'INRS via le logiciel FORPREV.

Un recyclage de sept heures à prévoir après la formation initiale tous les 24 mois date à date. Toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

### Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, le commanditaire devra contacter notre référent handicap en amont de la formation : [lionel@pi-formation.com](mailto:lionel@pi-formation.com).

Notre politique PSH est disponible sur notre site internet : [www.pi-formation.com](http://www.pi-formation.com).

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour toutes les formations réalisées en Inter.

### Tarifs :

Intra : À partir de 750€ HT par jour, par session.

Inter : À partir de 260€ HT par personne, par session.

Minimum 4 personnes - Maximum 10 personnes.